



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 16 mai 2019 à 17 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO, formant quorum.

Madame la conseillère Lori Doucet et monsieur le conseiller Jonathan Thibault ont motivé leur absence.

Le directeur général et la greffière sont présents dans la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville.

Messieurs les conseillers François Côté et Daniel Kaeser assistent à la séance extraordinaire par conférence téléphonique leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'article 46 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)

RÉSOLUTION 2019-05-317
RENOUVELLEMENT DE LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a publié le 14 mai dernier un communiqué indiquant que le niveau de la rivière des Outaouais à Carillon est généralement stable, le lac des Deux Montagnes et les rivières des Mille-Îles et des Prairies sont stables;

ATTENDU QUE selon le communiqué du ministère, pour les Laurentides, de façon générale, les niveaux des rivières des Outaouais, des Mille-Îles, des Prairies, du lac des Deux Montagnes et du fleuve Saint-Laurent demeureront très élevés au cours des prochains jours, la décrue sera très lente et le risque d'inondation demeure;

ATTENDU QUE des secteurs de la ville demeurent inondés et vulnérables, qu'une équipe est dépêchée sur place pour assurer la sécurité des personnes et des biens et peut intervenir en cas de besoin;

ATTENDU QUE depuis le 26 avril dernier, le conseil municipal réuni en séance extraordinaire a déclaré l'état d'urgence suivant la résolution 2019-04-246 et maintenu la déclaration depuis par les résolutions 2019-05-248, 2019-05-250 et 2019-05-315;

ATTENDU QUE cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné le risque de nouvelle crue et que la situation sur le territoire de la municipalité, bien que stable, continue d'être préoccupante;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De renouveler à compter de ce jour, la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution 2019-04-246 du 26 avril dernier, renouvelée par les résolutions 2019-05-248, 2019-05-250 et 2019-05-315, pour une quatrième période de cinq jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

RÉSOLUTION 2019-05-318 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 17 h 40.

Adoptée